

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024 à 20H00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/02/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 7 (un pouvoir N Morfin à Nelly Guillet)

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER- Dominique GUILLET- Denis PELLISSIER- Christophe TORREGROSSA – Rachel MAGNIN- Nelly GUILLET

Excusés : Anthony AUDRAPT- Nicolas MORFIN-

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

### Ordre du jour :

Approbation PV et compte rendu conseil du mois de février

Désignation Secrétaire de séance

Tirage au sort des invités au prochain petit déjeuner des habitants

Point délégation du conseil DIA

Finance- Budgets :

- Approbation Comptes de gestions 2023 Budget Principal- Budgets annexes (Eau –Assainissement)
- Approbation Comptes Administratifs 2023 Budget Principal- Budgets annexes (Eau –Assainissement)
- Affectation des résultats budgets Principal, Budgets annexes (Eau –Assainissement)
- Approbation budget subventions aux Associations/ collectifs/ adhésions
- Vote des taxes 2024
- Budgets primitifs principal (Commune) et annexes (Eau & Assainissement) 2024
- Réfection & mises aux normes toilettes publiques : dossier de financement
- Réfection des réseaux eaux potables (Rue des Maquis/ Abbé Gagnol) : dossier de financement Agence Eau- Département

Personnel

- Primes 2023
- Convention pompiers volontaires

Foret Travaux infrastructures à valider / programmation annuelle à valider / affouage 2024

Approbation répartition CLECT VOIRIE

Informations

- Travaux Aménagements Urbains
- Organisation journée des Chemins
- Organisation Visite présidentielle
- Demande accueil projet trail sur commune

Compte rendu réunions & dossiers en cours

Questions diverses



Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Convention sur les sites d'escalade- proposition validée

Approbation PV conseil de février → **Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.**

1. **Désignation Secrétaire de séance** : Nelly Guillet
2. **Tirage au sort prochain petit déjeuner** reporté en Mai
3. **Point délégation Déclaration Intention d'Aliéner**

Un point est fait régulièrement par le Maire suite à la délégation donnée par le conseil municipal pour faire valoir son droit de préemption sur les biens situés en zone urbanisée de la commune. Thomas Ottenheimer informe ne pas avoir fait valoir le droit de préemption sur les dernières ventes réalisées.

#### 4. **Convention Escalade :**

La communauté des communes ayant pris cette compétence, il est proposé aux propriétaires des sites concernés de valider une convention de mise à disposition des lieux, en contrepartie la CCRV prend la responsabilité de ces sites. La commune de Vassieux est concernée par le site du « Précipice de Corbières » qui était fermé au public depuis le déconventionnement avec la fédération d'escalade. La prise de compétence de la CCRV pour les sites liés à ces pratiques sportives permet de les rouvrir au public et de lever l'arrêté d'interdiction. **Soumis au vote, cette proposition de convention est validée à l'unanimité des présents.**

#### 5. **Finances**

Thomas Ottenheimer rappelle que la présentation des comptes 2023 a été effectuée lors du conseil municipal du 29 Janvier et que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du conseil municipal du 22 Février (se référer aux comptes rendus de ces deux conseils disponibles sur le site internet de la commune).

- **Approbation Comptes de gestions 2023 Budget Principal- Budgets annexes (Eau –Assainissement)**

Thomas Ottenheimer rappelle que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations des comptes du comptable (Trésorerie) à l'ordonnateur (Mairie). **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement.** Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Approbation Comptes Administratifs 2023 Budget Principal- Budgets annexes (Eau –Assainissement)**

Après avoir rappelé que la loi oblige le Maire à rendre compte annuellement à l'ensemble du Conseil Municipal des opérations budgétaires qu'il a exécutées, Thomas Ottenheimer s'absente (conformément à la loi, le Maire ne participe pas aux votes des comptes dont il a la responsabilité) et laisse le soin à Denis Pellissier, 1er adjoint, de soumettre les comptes administratifs au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement.**

## CA BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Fonctionnement :

Dépenses	559 585.54 €
Recettes	587 203.33 €
Excédent de clôture :	27 617.79 €

### Investissement :

Dépenses	302 932.30 €
Recettes	454 451.91 €
Excédent de clôture :	151 519.61 €

### Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

- Fonctionnement : 140 273.12 €
- Investissement : 115 992.17 €

### RESTE A REALISER A REPORTER SUR 2023

- Recettes Investissement : 4392 €
- Dépenses Investissement : 48 549.13 €

## CA ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement :

Dépenses	29 327.84 €
Recettes	16 753.54 €
Déficit de clôture :	12 574.30 €

### Investissement :

Dépenses	33 095.41 €
Recettes	39 378.00 €
Excédent de clôture :	6282.59 €

### Résultat de clôture de l'exercice 2023:

- Fonctionnement 7460.95 €
- Investissement 8039.10€

### RESTE A REALISER A REPORTER SUR 2023

- Dépenses Investissement : 38 762.40 €
- Recettes Investissement : 18 800€

## CA EAU

### Fonctionnement :

Dépenses	34 472.56 €
Recettes	24 150.82 €
Déficit de clôture :	10 321.74 €

### Investissement :

Dépenses	134 932.26 €
Recettes	52 324.26 €
Déficit de clôture :	82 608.00€

### Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

- Fonctionnement 5735.92 €
- Investissement - 44 245.25 €

### RESTE A REALISER A REPORTER SUR 2023

- Dépenses Investissement : 4472.85 €
- Recettes Investissement : 60 131.00€



➤ **Affectation des résultats budgets Principal, Budgets annexes (Eau –Assainissement)**

Simple opération comptable, l'affectation de résultat consiste à prélever une partie des excédents de fonctionnement pour les affecter à l'investissement. Il est proposé pour le budget assainissement d'affecter la somme 7 460,95 Euros. Pour le budget de la commune et de l'eau, il n'est pas nécessaire de procéder à d'affectations, les sections de fonctionnement et d'investissement étant excédentaires. *Soumis aux votes ces affectations de résultats sont validées à l'unanimité des présents.*

➤ **Budgets primitifs principal (Commune) et annexes (Eau & Assainissement) 2024**

Suite au débat d'orientation budgétaire, un projet de budget 2024 est présenté aux élus.

Pour le budget principal, la proposition intègre :

- Des dépenses de fonctionnement globalement stables avec quelques postes en augmentation et quelques postes en baisse. A noter une revalorisation du budget dédié aux fêtes et cérémonies (en lien avec le 80<sup>ème</sup> anniversaire des événements de 1944) et du budget dédié aux associations (7 000 Euros au lieu de 5 000 Euros en 2023)
- Les ventes des parcelles des coupes de bois à hauteur du budget estimatif établi par l'ONF (37 000 Euros)
- La refacturation service technique au Parc au même niveau que 2023 (environ un tiers temps)
- La prise en compte de l'augmentation des bases de la taxe foncière sans augmentation des taux
- Une forte baisse des dotations départementales exceptionnelles (10 000 Euros vs 36 000 Euros en 2023)
- Une stabilité des montants des locations (hypothèse basse)
- La traversée de village et les subventions allouées par le Conseil Départemental, l'Etat et le Conseil Régional
- Le remplacement du véhicule de service + une remorque
- Le remplacement de la porte du garage communal et le financement obtenu du Conseil Départemental
- Des travaux de futaies sylvicoles pour favoriser la régénération naturelle de la forêt
- Le remboursement du capital d'emprunt
- La fin du PLU
- La Vente Gélinothe et de la dernière parcelle du lotissement
- Le remboursement par le fond de compensation de la TVA ( FCTVA) payée en 2022

La proposition de budget 2024, n'intègre pas

- La participation au déficit de l'opération des anciens baraquements
- La recette du procès Enedis
- De nouveaux emprunts : **la traversée de village sera financée sans hausse des taxes et sans recours à l'emprunt**

Sur la base de ce budget, la Capacité d'autofinancement à fin 2024 s'établirait autour de 25 000 Euros, le fond de roulement autour de 200 000 Euros et la dette légèrement supérieur à 205 000 Euros (en baisse continue).

Comptablement, le budget primitif de la commune s'élève pour 2024 à

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 605 202.12 Euros

Section investissement en dépenses et en recettes : 1 409 511.30 Euros

**Soumis au vote, ce projet de budget est approuvé à l'unanimité des présents**

Pour le budget Eau, la proposition de budget intègre les dépenses et recettes courantes ainsi que les dépenses liées aux derniers travaux de reprise du réseau d'eau de la traversée de village et les financements attendus de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental. A fin 2024, le fonds de roulement serait juste à l'équilibre et la dette serait proche de 13 000 Euros (en baisse continue). Il faudra sans doute prévoir en cours d'année un financement du budget eau par le budget principal, pour financer une partie des travaux réalisés sur le réseau eau potable.

Comptablement, le budget primitif de l'eau s'élève pour 2024 à

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 41 020.92 Euros

Section investissement en dépenses et en recettes : 126 936.92 Euros

**Soumis au vote, ce projet de budget est approuvé à l'unanimité des présents**

Pour le budget Assainissement, la proposition de budget intègre les dépenses et recettes courantes, les dépenses liées aux derniers travaux de reprise du réseau d'eaux usées liés de la traversée de village, la fin du schéma directeur d'assainissement et les subventions attendus de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental. A fin 2024, le fonds de roulement serait légèrement excédentaire autour de 3 000 Euros et la dette serait inférieure à 3 000 Euros (en baisse continue). Selon les conclusions du schéma directeur d'assainissement, nous devons peut-être procéder à des décisions modificatives pour financer des travaux.

Comptablement le budget primitif de l'assainissement pour 2024 s'élève à :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 30 949.00 Euros

Section investissement en dépenses et en recettes : 60 311.40 Euros

**Soumis au vote, ce projet de budget est approuvé à l'unanimité des présents**

➤ **Approbation budget subventions aux Associations/ collectifs/ adhésions**

Les demandes de subventions reçues en mairie ont été étudiées en commission finance. Après présentation à l'ensemble du conseil et échange entre élus, les subventions validées sont les suivantes :

CINEMA	350 Euros
VERCORS TV	50 Euros
EURO DE L'ECOLE	2 200 Euros
VENTS DU VERCORS	500 Euros
ACCA- FEU ARTIFICE	Pas de demande reçue à ce jour
VSF	300 Euros
VERCORS RUGBY	50 Euros
Le Grand Bazar	500 Euros
VERTAPOPOP-VERCORSLIESSE	150 Euros
Les Souffleurs	Décision mise en attente de rencontre avec l'association
<b>Total</b>	<b>3 600 Euros</b>

**Soumis au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents**



Les élus précisent que le budget alloué aux subventions n'est totalement attribué et que des subventions complémentaires pourront être étudiées en cours d'année.

#### ➤ **Vote des taxes 2024**

Compte tenu 1. de la hausse des bases à la hauteur de l'inflation 2. Du faible impact d'une hausse des taux sur les rentrées fiscales de la commune dès lors que cette dernière ne perçoit plus que les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 3. De l'impossibilité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmenter les taxes foncières 4. De la situation globalement saine des finances communales, il est décidé de ne pas voter d'augmentation des taux pour la 7ème année consécutive. Les taux votés pour 2024 pour la commune de VASSIEUX EN VERCORS restent donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : un taux de 24.10%
- Taxe foncière (non bâti) : un taux de 48.51 %
- Taxe Habitation : un taux 11.87%

#### ➤ **Réfection et mises aux normes des toilettes publiques**

Considérant que ces toilettes publiques sont en limite proche de l'emprise des travaux de réaménagements urbains, malgré la décision initiale de porter cette réfection dans le projet de réaménagement de la place du 21 Juillet, il convient aujourd'hui de réfléchir à un projet de réhabilitation qui ne portera pas préjudice aux travaux extérieurs (notamment aux sols qui pourraient être abimés par la suite ). Aussi il est proposé aux élus de valider le fait de rénover ces toilettes au même emplacement et de lancer des devis pour ensuite déposer des demandes de financements. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

#### ➤ **Réfection des réseaux eaux potables (Rue des Maquis/ Abbé Gagnol) : dossier de financement Agence Eau- Département**

Toujours liés aux travaux de réaménagements urbains, il convient de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau et du département de la Drôme pour rénover les réseaux situés sous les emprises routières des travaux au niveau de l'Abbé Gagnol. Initialement, ce tronçon était considéré en état suffisamment bon pour ne pas être repris. Les travaux de l'automne ont malheureusement mis en évidence la vétusté de ce tronçon et la nécessité de le reprendre avant les travaux de surface. Pour la partie rue Abbé Gagnol cela concerne l'emprise entre le martyrologe et les toilettes publiques estimée à 28 000 Euros de travaux. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

#### ➤ **Cour d'école**

Après discussion avec le conseil d'école et la commission scolaire, il est proposé de lancer une réflexion sur la cour d'école. Dans un 1<sup>er</sup> temps il va être demandé une pré-étude avec quelques esquisses au BE Relations Urbaines, un cahier des charges sera établi, pour définir précisément les attentes et le budget alloué à ce projet. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

### 6. Personnel

#### ➤ **Primes exceptionnelles**

Pour répondre à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat, les collectivités ont la possibilité de mettre en place une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat ». Les élus proposent de mettre cette prime exceptionnelle en place pour 2024 et il est proposé de verser une prime annuelle de 400 Euros brut par agent et proratisé à la quotité du temps de travail. Cette prime ne sera versée que sur 2024. *Soumise au vote, cette proposition est*

*validée à l'unanimité des présents.*

#### ➤ Convention pompiers volontaires

La Commune est sollicitée par les instances du SDIS afin de mettre en place cette convention, pour répondre à l'absence de disponibilités de pompiers volontaires sur la commune. Le but de cette convention est de libérer les agents sapeurs-pompiers volontaires du service public sur leur temps de travail communal, à titre gracieux, sans défalquer ses heures et en laissant à l'agent son indemnité de pompier volontaire qui s'ajoutera à son salaire.

*Soumis au vote, cette proposition est refusée à l'unanimité des présents* car ce projet de convention qui concerne nos deux agents du service technique 1. sous-tend que la compétence secours est désormais partiellement dévolue aux communes 2. Elle crée un système inégalitaire entre les pompiers volontaires qui travaillent dans le privé ou les travailleurs indépendants qui ne disposent pas de ces avantages 3. Elle ne règle que partiellement et temporairement les problèmes de disponibilités des pompiers volontaires 4. Elle désorganise le service technique et crée une potentielle « compétition » entre les deux agents du service techniques 5. Elle ne traite aucune autre des difficultés régulièrement remontées par les pompiers volontaires.

Par contre, il est rappelé que les agents communaux qui souhaitent continuer à s'investir dans leurs missions de pompiers volontaires pourront continuer à le faire selon les conditions en vigueur depuis toujours à savoir : ils seront libérés à tout moment-hors période d'astreinte de déneigement- sous condition de réaliser en fin d'année les 1607 heures de travail dû à la collectivité. Des propositions d'adaptation des horaires de travail pour leur permettre d'effectuer des heures de compensation ont été faites aux agents.

#### **7. Forêt Travaux infrastructures à valider / programmation annuelle à valider / affouage 2024**

Comme chaque année, les services ONF proposent les travaux d'infrastructures à réaliser, la programmation annuelle.

Pour 2024, peu de travaux à réaliser. Un dossier de travaux sylvicole sur les futaies est proposé pour 2025 (cela nécessite de déposer dès 2024 un dossier de financement auprès de la région et du département).

La programmation annuelle 2024 est la suivante : mise à la vente sur pied des parcelles 14-33-35.

Enfin pour l'affouages 2024, il convient de compléter la délibération prise précédemment et d'entériner que l'affouage 2024 aura lieu sur les parcelles 29-31-34.

*Soumis au vote, ces propositions sont validées à l'unanimité des présents.*

#### **8. Approbation répartition CLECT VOIRIE**

La communauté des communes, sous l'impulsion de ses représentants, a fait le choix de rendre la compétence voirie aux communes. Il est donc proposé dans un 1<sup>er</sup> temps que les élus se prononcent sur la clé de répartition de cette restitution de cette compétence. En effet lorsque cette compétence communale avait été transféré à l'intercommunalité, la commune avait également dû transférer les recettes s'y afférents. En récupérant cette compétence, la commune va donc reprendre les recettes cédées. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*



## 9. Informations et compte rendus

Une synthèse des réunions qui se sont déroulées depuis le précédent conseil et un point des dossiers en cours sont présentés aux élus :

- ✓ Point d'avancement des travaux de la traversée du village
- ✓ Réunion publique du 06 Mars autour du projet d'extension du Musée de la Résistance
- ✓ Commission Départemental de la Nature, des Paysages et des Sites du 21 Mars dans le cadre de la révision du PLU pour les dossiers relevant d'une dérogation à la loi montagne
- ✓ Réunions préparatoires à la visite présidentielle du 16 Avril
- ✓ Réunion Publique du 22 Mars autour de la visite présidentielle, des résultats 2023 et du budget 2024, de la traversée de village et des autres dossiers communaux

## 10. Tour de Table

Denis PELLISSIER : Compte rendu synthétique du dernier comité syndical du Parc Naturel régional du Vercors, vote des budgets, convention ALAV PIROULET location.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

La secrétaire de séance,  
Nelly Guillet

Le Maire  
Thomas OTTENHEIMER